

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brulé – dérivation Saint-Sauveur (Dossier R-3960-2015)

Objet de la demande

Le Transporteur demande à la Régie de l'énergie (la Régie) l'autorisation de construire et d'acquérir les immeubles et les actifs requis pour la construction d'une ligne à 120 kV reliant le poste du Grand-Brulé à une ligne existante, entre les postes de Saint-Sauveur et de Sainte-Agathe, ainsi que pour la réalisation de travaux connexes (le **Projet**).

Le coût total du Projet, qui s'élève à 98 M\$, est entièrement imputé à la catégorie d'investissements « croissance des besoins de la clientèle ». Le Projet vise à répondre à la croissance de la charge du territoire des Laurentides. Les mises en service prévues auront lieu entre mai et septembre 2018.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**) et des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **17 février 2016 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **2 mars 2016 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le Règlement ainsi que *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca



www.regie-energie.qc.ca